

Intervention de François Basty à 24.03.09

...

une brève intervention de notre part sur un sujet qui n'a pas fini d'occuper toute l'organisation. En effet il s'agit ici plus que jamais pour nous tous, de concilier la subsidiarité et l'efficacité, toutes deux nécessaires au système des brevets en Europe, mais sans oublier le contexte juridique que nous donne la Convention sur le brevet européen.

Au moment où le Conseil demande à l'Office de se concentrer exclusivement sur les tâches que lui confie la Convention, au moment où le conseil demande à l'Office de travailler avec efficacité, vous pouvez vous imaginer que vos débats et décisions sont suivis par le personnel de l'Office avec une attention toute particulière. En ce qui concerne la mission d'information brevets, nous savons qu'une coopération étroite entre l'Office européen des brevets et les offices nationaux est la clé du succès.

Nous avons noté que certaines délégations souhaitaient quelques clarifications du mandat.

En ce qui concerne le PPU, il semble que ce sujet sera traité par le Comité droits des brevets et aussi par ce nouveau Comité "Soutien technique et opérationnel", qui délèguera peut-être à des sous-commissions...

Certaines délégations l'on déjà souligné, la présidente vient de le mentionner, le mandat donné au groupe de travail chargé de l'implantation du projet de réutilisation par l'OEB des recherches effectuées sur les documents de priorité par les offices nationaux est encore à clarifier? Quel sera le mode de pilotage? Comment et qui veillera à ce que cette implantation reste bien dans le cadre juridique et financier donné par la Convention? Voici des questions qui nous préoccupent au plus haut point. Merci...